



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

Philippe STEENS
Secrétaire Général SIPM-FPIP

Paris le 30/05/2005

À

Monsieur José Manuel BARROSO
Président de la Commission Européenne

Objet : Harmonisation des polices locales européennes

Monsieur le Président,

La France vient de voter non à la constitution européenne. De nombreux policiers municipaux français attendaient de l'Europe une harmonisation vis-à-vis de leurs collègues européens.

La France, cultivant les particularismes vit encore dans ce domaine dans un autre âge...

Savez vous que selon la ville, c'est-à-dire selon la bonne volonté d'un élu, les policiers municipaux peuvent avoir des missions dignes d'un facteur tandis que dans la ville d'à côté les mêmes policiers municipaux auront des missions de lutte contre la délinquance ? Que d'une ville à l'autre les policiers effectuant les mêmes missions seront armés ou pas, mettant la sécurité des personnels au bon vouloir d'un élu non-technicien ? Que les policiers municipaux sont sous les ordres directs du maire qui est officier de police judiciaire, sans aucune formation, et qui est ainsi capable de réprimer le non-respect de ses propres arrêtés (la séparation des pouvoirs en prend un coup...) ?

Que les policiers municipaux sont formés dans les CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) organismes qui ne sont pas destinés à la formation spécifique de policiers de terrain ?

Lorsque nos collègues regardent d'autres pays de l'Union Européenne, ils ne peuvent s'empêcher de penser qu'une harmonisation des polices locales est plus que souhaitable...

L'Europe a juste titre a harmonisé les législations dans beaucoup de domaines différents. Il y a près de 20000 policiers municipaux en France. Ces 20 000 policiers constituent une force de sécurité publique loin d'être négligeable. Ceux qui comme moi ont attentivement lu le projet de constitution européenne qui vient d'être rejeté par référendum n'ont pas vu la moindre allusion à ces problèmes criants.

Monsieur le Président notre question est simple : l'Europe est-elle intéressée par ce problème ?

A-t-elle en projet une harmonisation des législations dans ce domaine ?

Nous serons très attentifs à votre réponse de laquelle nous attendons beaucoup.

Ce courrier sera visible sur notre site Internet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

